

Rapport d'activité



AGEFICE : accompagner, gérer, financer

Rapport d'activité

2024

L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

Il s'agit d'un organisme patronal, habilité par l'État, créé il y a maintenant 30 ans à l'initiative de la CPME, du MEDEF et de l'UPA (fusionnée depuis avec l'UNAPL sous l'appellation U2P). Il est administré par ces organisations patronales et par les organisations consulaires.

Ses missions

1. Contribuer au développement de la formation professionnelle des dirigeants non-salariés et de leurs conjoints collaborateurs,
2. Gérer les contributions versées par les chefs d'entreprise au titre de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP),
3. Établir les critères de prise en charge des coûts liés à la réalisation des actions de formation,
4. Financer les actions de formation professionnelle de ses ressortissants,
5. Promouvoir la formation en tant qu'outil de développement des entreprises.

Ses valeurs

L'AGEFICE considère que les travailleurs non-salariés doivent rester acteurs de leur projet de formation.

C'est dans cet esprit que les formations qui peuvent être financées par l'AGEFICE, sont diversifiées et s'affranchissent de schémas trop restrictifs décidés par des tiers.

Tout ressortissant de l'AGEFICE ; quel que soit son statut, la nature de l'activité qu'il exerce, la taille de son entreprise ou le montant de la contribution qu'il verse à titre personnel, bénéficie d'enveloppes budgétaires attractives lui permettant de mener à bien ses projets.

Liberté de choix de sa formation pour le chef d'entreprise, égalité entre les ressortissants de l'AGEFICE, fraternité au travers de la mutualisation des fonds.

Sommaire

- 06** Éditorial
- 08** Profils de l'AGEFICE
- 12** Gouvernance
- 14** Proximité
- 16** Chiffres clés 2024
- 20** Rétrospective
- 24** Pilotage

Éditorial



Fabien
ROSSIGNOL
Vice-Président de l'AGEFICE
Mandataire MEDEF



Éric
CHEVÉE
Président de l'AGEFICE
Mandataire CPME

Dans une année 2024 marquée par des turbulences économiques sans précédent, l'AGEFICE s'est efforcée d'être bien plus qu'un simple organisme de financement. Face aux défis multiples - crise énergétique, inflation persistante, fin des dispositifs Covid et instabilité politique - nous avons fait le choix de continuer à donner les moyens aux chefs d'entreprise de se former et de rebondir.

Conscients que se former représente un investissement en temps et en ressources pour les dirigeants, nous avons introduit des mesures inédites : une indemnité de perte de ressources, reconnaissant ainsi le coût d'opportunité de la formation un forfait pour les frais annexes, allégeant la charge logistique, le maintien d'enveloppes attractives jusqu'à 5 000€ pour les formations diplômantes. Ces dispositifs, qui représentent une augmentation de 15% de notre intervention financière, témoignent de notre engagement à lever tous les freins au développement des compétences.

2024 restera également l'année où l'intelligence artificielle est devenue incontournable dans le quotidien entrepreneurial. Face à cette révolution technologique, qui n'est plus une option, l'AGEFICE a décidé d'accompagner les chefs d'entreprise. Qu'il s'agisse d'optimiser la gestion commerciale, d'automatiser les tâches administratives ou de personnaliser la relation client, nos entrepreneurs doivent maîtriser ces nouveaux outils pour rester compétitifs. C'est pourquoi nous avons enrichi notre offre avec des modules spécifiques : prompt engineering, utilisation éthique de l'IA, intégration des assistants virtuels dans les processus métiers. Notre programme Cap Digital, accessible gratuitement, intègre désormais un volet dédié à l'IA générative. Car nous sommes convaincus que la démocratisation de ces technologies passe par la formation, permettant à chaque dirigeant, quelle que soit la taille de son entreprise, de tirer parti de cette révolution numérique. Les 66 millions d'euros investis cette année dans la formation des dirigeants ne sont pas une dépense : c'est un investissement dans la compétitivité et la résilience du tissu économique français.

Alors que 66 000 entreprises ont connu des difficultés majeures en 2024, celles qui ont investi dans la formation démontrent une capacité de rebond remarquable. Notre ambition pour demain reste intacte : faire de la formation non pas une contrainte, mais un levier stratégique de croissance. Dans un monde où l'adaptation permanente devient la norme, l'AGEFICE continuera de permettre à chaque entrepreneur de transformer les défis en opportunités.

Ensemble, continuons à faire que la formation reste le moteur de la réussite durable.

#1. Profils de l'AGEFICE

60%

des codes
NAF existants

1 300 000

ressortissants

50/50

répartition H/F
des bénéficiaires

50%

d'autoentrepreneurs
bénéficiaires

48

ans d'âge
moyen



Des profils atypiques

Les travailleurs indépendants :

- Restent très souvent isolés dans le cadre de leur activité.
- Manquent de temps pour analyser leur situation en raison de la diversité des tâches à accomplir.
- Se tournent en priorité vers les activités qu'ils maîtrisent au détriment d'autres activités pourtant essentielles à l'entreprise.
- Peinent à identifier leurs besoins en formation (ou redoutent de reconnaître une lacune de savoir-faire) et à initier leur parcours de formation.
- Éprouvent des difficultés à trouver l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Confrontés à des difficultés spécifiques

Les travailleurs indépendants :

- Restent centrés sur leurs préoccupations immédiates.
- Recherchent des solutions personnalisées selon leur contexte.
- S'orientent vers des compétences immédiatement applicables et à forte valeur ajoutée.
- Priorisent les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité.
- Ne souhaitent pas nécessairement se former en même temps que leurs collaborateurs subordonnés.
- Réclament de la souplesse concernant les horaires et l'organisation des formations.
- Sont exigeants en termes d'accompagnement.

Pour des besoins uniques

Autant d'attentes de la part des chefs d'entreprise qui pourraient se traduire par un service à la carte.

Autant de défis pour l'AGEFICE qui doit annuellement :

- Proposer des enveloppes budgétaires attractives.
- Établir des critères de financement incitatifs.
- Offrir des dispositifs novateurs.
- Simplifier les démarches administratives.
- Contenir les délais de traitement.
- Garantir la qualité des formations dispensées.

Pour le plus grand nombre.

Principaux secteurs d'activité représentés :

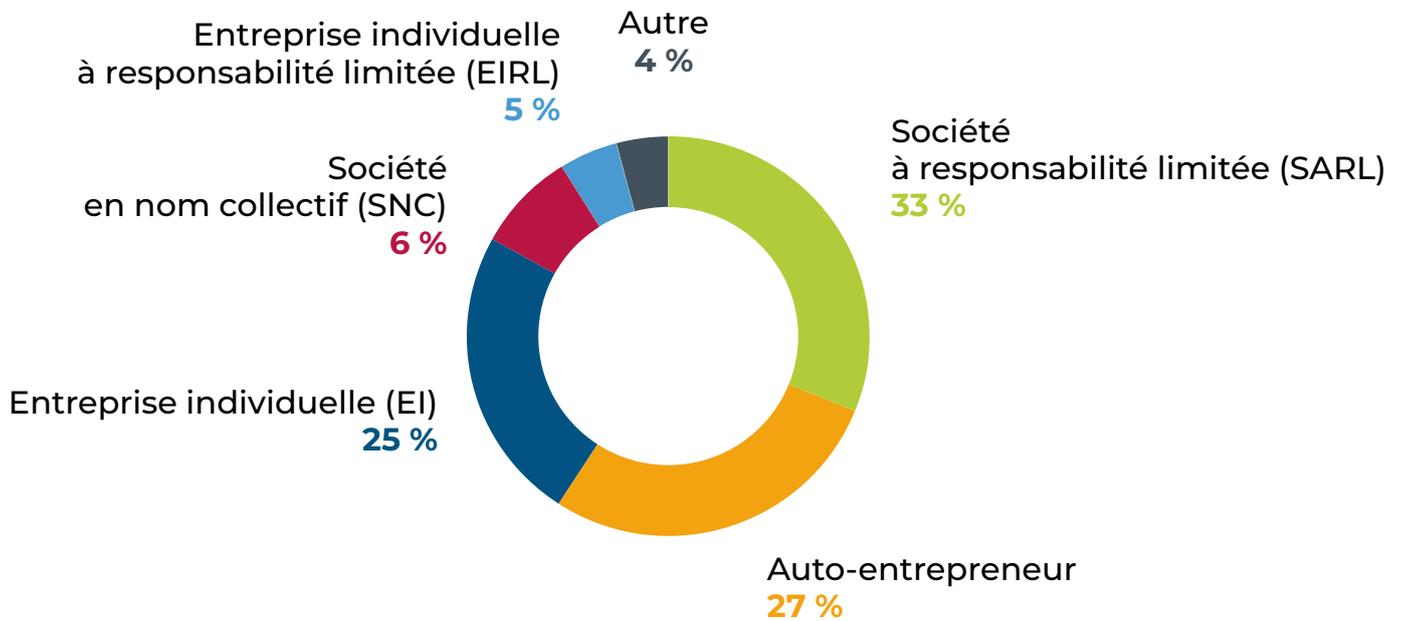


Les principaux secteurs d'activité représentés ainsi que la répartition des entreprises par formes juridiques sont en cohérence avec le champ de compétences de l'AGEFICE.

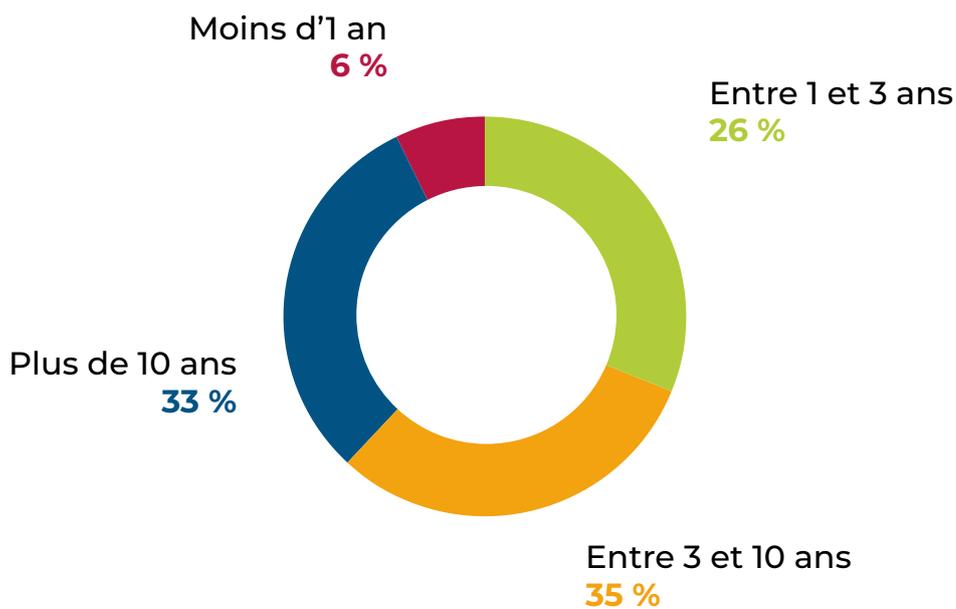
Passé la 1^{ère} année d'activité et le 1^{er} versement de la contribution à la formation professionnelle, il est à noter une répartition uniforme des chefs d'entreprise selon leur expérience entrepreneuriale.

Ce constat confirme la diversité des profils, activités exercées et expériences entrepreneuriales à laquelle est confrontée l'AGEFICE dans les réponses qu'elle doit apporter à ses publics.

Répartition par forme juridique :



Répartition par expérience entrepreneuriale :



#2. Gouvernance

5

représentants
CPME

5

représentants
MEDEF

1

représentant
U2P

2

représentants
CCI

13

administrateurs



Composition du Conseil d'administration au 31/12/2024

Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

- Monsieur Albino BARREIROS
- Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY
- Monsieur Éric CHEVÉE
- Monsieur Nicolas CORDIER
- Monsieur Jean-Michel POTTIER

Pour le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- Monsieur Frédéric DEMONGEOT
- Monsieur Louis HART DE KEATING
- Monsieur Pierre POSSÉMÉ
- Madame Christelle ROCA-PRIEZ
- Monsieur Fabien ROSSIGNOL

Pour l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- Monsieur Jean-Pierre CHEDAL

Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) :

- Madame Frédérique LONCHAMBON
- Madame Delphine WALH

Composition du Bureau au 31/12/2024

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| ■ Monsieur Éric CHEVÉE | Président |
| ■ Monsieur Fabien ROSSIGNOL | Vice-Président |
| ■ Monsieur Pierre POSSÉMÉ | Trésorier |
| ■ Monsieur Jean-Michel POTTIER | Trésorier-adjoint |
| ■ Monsieur Jean-Pierre CHEDAL | Secrétaire |
| ■ Madame Frédérique LONCHAMBON | Secrétaire-adjointe |

L'une des forces de l'AGEFICE réside dans sa gouvernance patronale. Ses instances sont majoritairement composées de chefs d'entreprise issus de ses trois organisations fondatrices : la CPME, le MEDEF et l'U2P.

Cette représentativité patronale est un gage de légitimité et de proximité avec les préoccupations des travailleurs indépendants. Elle permet d'orienter les actions de l'AGEFICE en prise directe avec les réalités entrepreneuriales.

#3. Proximité

180

points d'accueil

10

conseillers

1

plateforme
nationale

2

sites internet

1

présence dans les départements et
régions d'outre-mer



La force d'un réseau dédié

Pour accompagner les dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des chefs d'entreprise, au travers de ses relais baptisés « Points d'Accueil ».

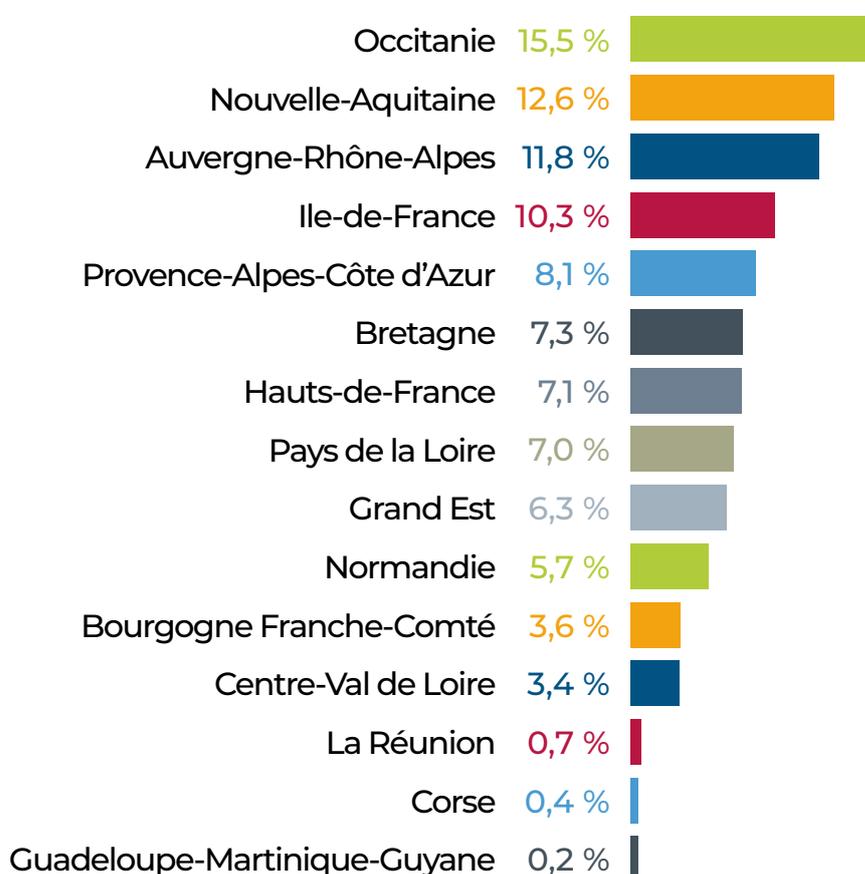
Ces Points d'Accueil sont présents sur la quasi-totalité du territoire national et ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner les dirigeants dans leurs démarches. Ils jouent un rôle essentiel par les remontées de terrain qu'ils peuvent relayer.

Les personnels des Points d'Accueil bénéficient de l'accompagnement expert de conseillers salariés de l'AGEFICE afin d'offrir une réponse adaptée à la diversité des situations rencontrées.

La complémentarité

La plateforme nationale et les forums de l'AGEFICE offrent leur complémentarité sur l'ensemble du territoire.

Ils assurent un contact permanent et répondent aux questions des chefs d'entreprise et des organismes de formation.



Focus sur l'activité de la plateforme nationale en 2024

Nombre d'appels

12 392

Durée moyenne d'un appel

5 min

Nombre d'emails

125 781

#4. Chiffres clés 2024

70 511

demandes instruites

5 700

organismes de formation
dispensateurs

63%

de présentiel

28h

en moyenne
par formation

1 018€

en moyenne par bénéficiaire



Une offre de formation très diversifiée

En 2024, 5 700 organismes de formation ont dispensé les 70 511 demandes de financement instruites par l'AGEFICE.

Sur ces 5 700 organismes, 2 350 ne sont intervenus que sur un seul dossier.

Cette situation :

- Illustre la diversité de l'offre de formation recherchée par les chefs d'entreprise :
- Explique le besoin d'accompagner les organismes de formation légitimement peu familiers des procédures des financeurs.

Une préférence pour les formations courtes et modulaires

La durée moyenne des formations instruites par l'AGEFICE ne dépasse pas 4 jours. Que cette durée soit continue ou discontinue, il est difficile pour un dirigeant de s'absenter de son entreprise plus longtemps.

Très majoritairement, les chefs d'entreprise recherchent des formations courtes, modulaires et adaptées à leurs contraintes quotidiennes.

Ainsi, il n'est pas rare d'enregistrer des demandes de report des dates de formation afin de faire face aux imprévus de l'exercice entrepreneurial.

Les chefs d'entreprise privilégient les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité à 33% (-10%).

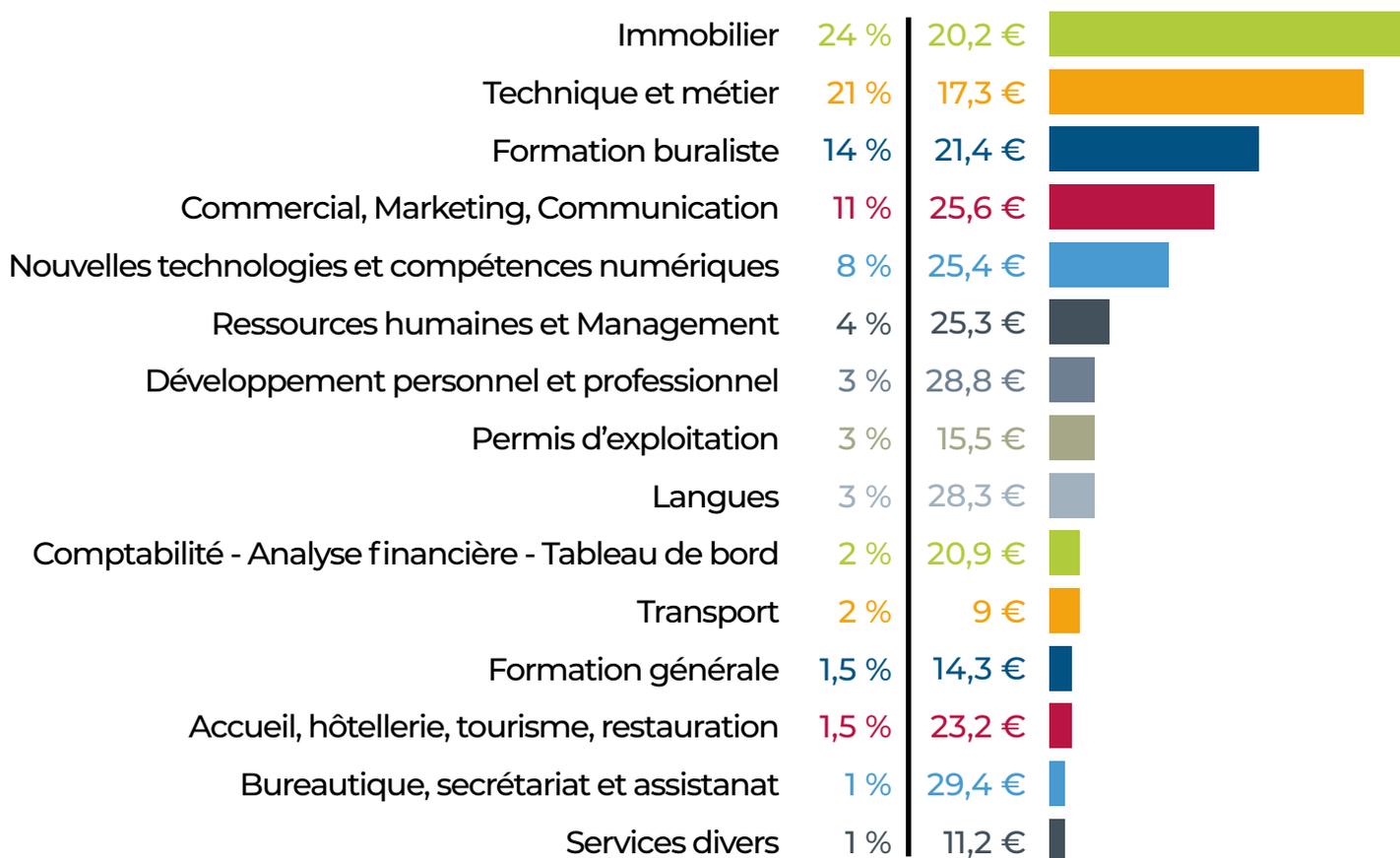
Focus sur les indemnisations de perte de ressources

En introduisant courant 2023 « l'indemnisation de perte de ressources », le conseil d'administration de l'AGEFICE a étoffé la palette des financements offerte aux chefs d'entreprise.

Cette indemnisation, complémentaire des frais annexes, a participé à la levée des freins au départ en formation de nos bénéficiaires.

En 2024, « l'indemnisation de perte de ressource » a représenté 12,2% des montants versés.

Principaux domaines de formation représentés et coûts horaires moyens constatés :



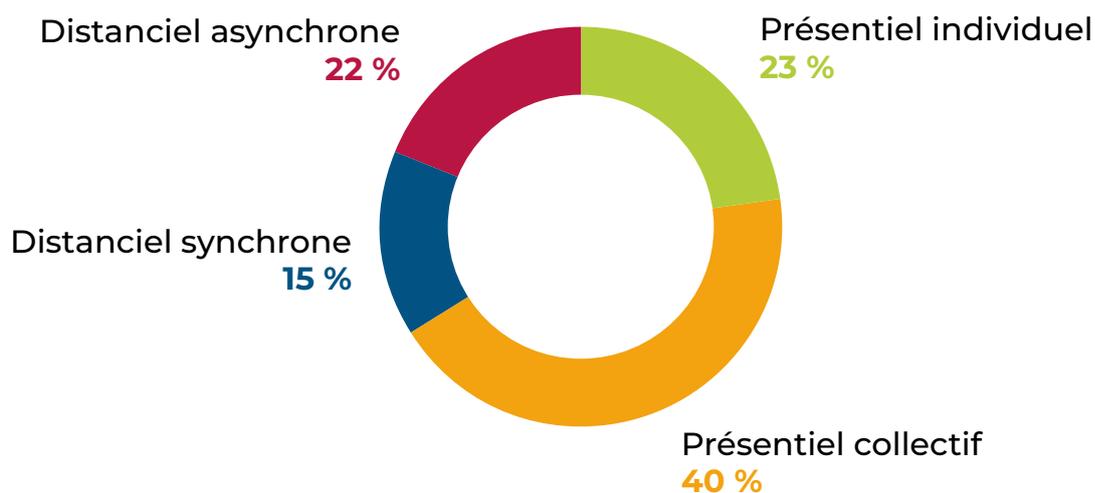
Le niveau de formation initial des demandeurs reste homogène.

Les formations organisées en présentiel ont été largement privilégiées ainsi que les formations légalement imposées pour l'exercice de l'activité.

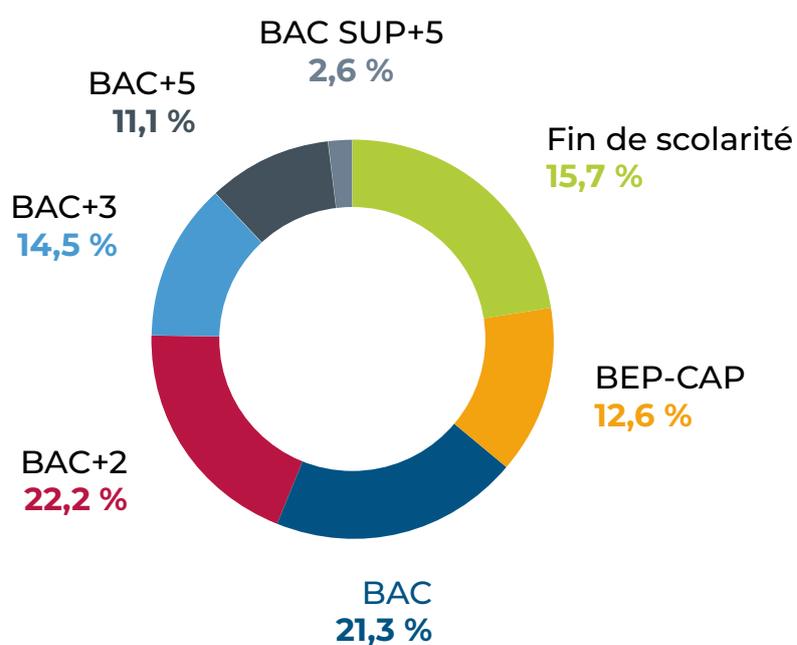
Le coût horaire moyen des formations par domaine reste maîtrisé du fait de l'application de critères de l'AGEFICE rappelés ci-dessous :

Présentiel individuel	Présentiel collectif	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone
50€/h	35€/h	35h€	20€/h

Répartition par modalité de formation :



Répartition par niveau de formation initial :



#5. Rétrospective

71M€

de collecte

90%

versés par les
TI classiques

10%

versés par les
autoentrepreneurs

50M€

de paiements

10%

de taux d'annulation



Contexte 2024

L'année 2024 a été marquée par une dégradation significative de l'environnement économique pour les dirigeants de petites entreprises. L'instabilité politique prolongée, la persistance de l'inflation malgré son ralentissement, la hausse continue des taux d'intérêt et les difficultés de remboursement des aides Covid ont créé un contexte particulièrement défavorable.

Un nombre record de dirigeants d'entreprise ont subi des défaillances en 2024, avec plus de 65 000 procédures enregistrées - un niveau historique inégalé - touchant particulièrement les secteurs de l'immobilier, de la construction, du transport et des services aux entreprises.

Face à ces défis sans précédent, les chefs d'entreprise ont démontré une capacité d'adaptation remarquable, en poursuivant leurs efforts de transformation numérique, en diversifiant leurs sources de financement et en explorant de nouveaux marchés pour préserver leur activité dans un environnement économique durci.

Intervention de l'AGEFICE

Fidèle à ses valeurs, l'AGEFICE s'est fixée pour objectif d'étoffer son arsenal de critères financiers :

- **Reconduction des Enveloppes Annuelles** : Les enveloppes annuelles pour les formations ont été maintenues, avec un plafond de 3 000 € pour les formations courtes et modulaires, et de 5 000 € pour les formations diplômantes.
- **Indemnisation de la Perte de Ressources** : Une indemnité pouvant aller jusqu'à 8 €/heure de formation a été reconduite pour compenser la perte de ressources des dirigeants pendant leur formation. Cette indemnité s'applique exclusivement aux heures de formation suivies en présentiel (individuel ou collectif) et en distanciel synchrone (classes virtuelles).
- **Indemnisation des Frais Annexes** : Un montant forfaitaire de 4 €/heure de formation a été renouvelée pour couvrir les frais de transport et d'hébergement pour les formations suivies en dehors de l'entreprise. Cette indemnité s'applique exclusivement aux heures de formation suivies en présentiel (individuel ou collectif).

Ces éléments cumulés peuvent représenter une participation financière de la part de l'AGEFICE 15% supérieure à celle de l'année passée.

Identification des ressortissants

Fort de des résultats enregistrés sur les années passées, l'AGEFICE a recouru à ses outils de contrôles et de vérifications de l'éligibilité des chefs d'entreprise et des informations transmises.

Ces outils permettent notamment de :

- Remonter les montants des cotisations, les fonds d'assurance formation compétents et les attestations de versement directement dans le système d'information de l'AGEFICE.
- Contrôler la fiabilité des adresses postales renseignées.
- Vérifier les coordonnées bancaires extraites des justificatifs joints.

Pour 2024, ce sont ainsi :

345 402

Attestations CFP
contrôlées

15 675

Adresses postales
vérifiées

28 734

Numéros IBAN
examinés

Fluidité des process

Pour améliorer l'efficacité et la satisfaction des utilisateurs, l'AGEFICE a complété ses outils de plusieurs fonctionnalités au cours de l'année 2024 :

- **Génération de l'Imprimé de prise en charge dématérialisé à la volée** : Pour simplifier les démarches administratives et éviter les ressaisies fastidieuses et source d'erreurs.
- **Déploiement d'un module de signature électronique intégré** : Pour permettre aux organismes de formation et aux chefs d'entreprise de signer conjointement les demandes de financement de manière sécurisée et authentifiée.
- **Délivrance des préaccords automatisés** : Pour permettre la délivrance de préaccords de prise en charge dans délais compatibles avec la hausse des demandes de financement traitées.
- **Généralisation des indicateurs d'alertes et d'incohérences** : Pour mieux identifier les éventuelles dérives, abus, voire tentatives de falsifications.

Résultats Concrets

Ces mesures ont permis de :

- Sécuriser l'intervention de l'AGEFICE : En garantissant des critères financiers stables adaptables ainsi que des modalités de prise en charge incitatives qui correspondent à la très grande majorité des profils de l'AGEFICE.
- Améliorer la Qualité des Informations : Grâce à des outils fiables, des informations tuilées entre différentes sources et des indicateurs efficaces.
- Réduire les Délais de Traitement : En adaptant les procédures, les délais de réponse et les justificatifs demandés.

Un défi renouvelé

Dans ce contexte toujours incertain et versatile, l'AGEFICE continue de s'inscrire dans sa volonté d'offrir à l'ensemble de ses ressortissants :

- Des critères financiers modulables adaptés au plus grand nombre,
- Des enveloppes comparables d'une année sur l'autre,
- Des modalités de prises en charge incitatives,
- Une offre de formation conséquente et adaptée aux besoins exprimés,
- Des modalités pédagogiques adaptées,
- Des dispositifs et opérations atypiques et novateurs.

Afin de donner aux dirigeants la possibilité de se projeter dans leur ambition de formation et de développement de leurs compétences.

#6. Pilotage

3 000€

par an pour les cotisants de
7€ et plus

500€

par an pour les cotisants de
moins de 7€

110€

de contribution moyenne
pour les travailleurs non-
salariés classiques

10€

de contribution moyenne
pour les autoentrepreneurs



Les vertus de la mutualisation

La mutualisation dès le premier euro cotisé, pratiquée par l'AGEFICE, est une formidable opportunité pour les chefs d'entreprise d'avoir les moyens de financer leurs projets de formation.

Ainsi :

- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle pouvant aller jusqu'à 10€ **peuvent multiplier par 50 fois le montant versé.**
- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle de 10€ et plus **peuvent multiplier par 29 à 300 fois le montant versé.**

La complémentarité du CPF et du CEP

Chaque année, l'AGEFICE consacre :

- 11% de sa collecte au financement du **compte personnel de formation (CPF)** de ses ressortissants.
- 1% de sa collecte au financement des **conseils en évolution professionnelle (CEP)** de ses ressortissants.

Qui viennent en complément des financements et de l'accompagnement proposés par l'AGEFICE.

La promotion de dispositifs et d'opérations spécifiques

En 2024, l'AGEFICE a continué à offrir **gratuitement** à ces ressortissants :

- Des contenus spécifiquement adaptés au suivi à distance :
 - Cap Digital
 - Cap RSE
 - Cap Énergie
- L'accès à l'outil E-Santé.

Consultables sur le site [agefice.info](https://www.agefice.info)

Autant de solutions qui peuvent se cumuler pour répondre aux besoins du plus grand nombre.



ACCOMPAGNER
GÉRER
FINANCER

www.agefice.fr

ASSOCIATION DE GESTION DU
FINANCEMENT DE LA FORMATION DES
CHEFS D'ENTREPRISES

AGEFICE

16, Avenue de Friedland
75 008 Paris

Tel : 01.44.69.80.10
Fax : 01.42.93.00.18
www.agefice.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIES - SERVICES